

PLAN DE MOBILISATION COORDONNEE SUR LA PROBLEMATIQUE DU CRACK A PARIS 2019-2021 - APPEL A CANDIDAT

Mesure n°16 : création d'Unités d'Hébergement Spécialisé (UHS)

2019

Annexe n°2

Grille de cotation des projets

Critères	
Expérience et capacité à faire du candidat	expérience de prise en charge ou actions au bénéfice des personnes consommatrices de substances psychoactives illicites (dont le crack)
	connaissance du territoire d'implantation – capacité à assurer l'acceptabilité sociale de la structure au sein de ce dernier
	faisabilité du calendrier et délai de mise en œuvre
Moyens humains mobilisés	composition de l'équipe de l'UHS (qualité des fiches de poste, qualification des personnels, formation et analyse des pratiques prévues)
	mode d'organisation et de fonctionnement de l'équipe de l'UHS
	taux d'encadrement global / taux d'encadrement socio-éducatif
Qualité du projet d'accompagnement proposé	adéquation du projet aux cahier des charges et aux besoins du public cible
	modalités de recueil et de traitement des données d'activité
Partenariats et ouverture du projet sur son environnement	coordination, coopération et partenariats : capacité à travailler en réseau avec les acteurs intervenant auprès du public cible et modalités opérationnelles de mises en œuvre des coopérations
	degré de formalisation des différents partenariats
	viabilité financière du projet au vu du BP présenté
Cohérence budgétaire et financière du projet	cohérence du chiffrage budgétaire avec les moyens annoncés (coût à la place)
	mutualisations des moyens proposés et incidences budgétaires
	modalités de mise en place des outils de la loi n°2002-2
Garantie des droits des usagers	prévention et traitement de la maltraitance / promotion de la bientraitance
TOTAL	
Position dans la sélection :	

URES	
coefficient de pondération	cotation
3	/3
2	/3
2	/3
2	/3
2	/3
2	/3
3	/3
1	/3
3	/3
2	/3
3	/3
3	/3
2	/3
2	/3
3	/3
	105